



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Responsable de la cellule forêt et coordinateur(trice) Réserve intégrale

Cotation du poste	<i>Cotation chiffrée (RIFSEEP) : Groupe 3 (ITPE & IAE)</i>
Catégorie	<i>A ou A+</i>
Famille d'emploi	<i>Technique</i>
Emploi	<i>Fonctionnaire ou contractuel-le</i>
Correspondance RIME	
Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	<i>Service Gestion et protection</i>
Localisation	<i>Arc en Barrois (52)</i>
Télétravail (oui/non)	<i>Oui</i>
Télétravail (nombre de jours par mois)	<i>Selon charte télétravail du Parc national de forêts</i>
Niveau d'expérience requis (<i>Débutant /Confirmé/Expert</i>)	<i>Selon profil</i>
Encadrement (oui/non)	<i>Oui</i>
Nombre de personnes encadrées	<i>2 et 5 à terme</i>
Spécialité RNCP (<i>Répertoire national des certifications professionnelles</i>)	

Généralités :

Le Parc national de forêts est le plus récent des 11 parcs nationaux français. Il a été créé par le décret 2019-1132 du 06 novembre 2019. Situé à la fois en Haute-Marne et en Côte-d'Or, ce Parc national est dédié à la préservation de la forêt feuillue de plaine et à la valorisation des riches patrimoines d'un territoire rural. L'aire optimale du Parc national s'étend sur 127 communes, dont 60 concernées par le cœur et 110 ont à ce jour adhéré à la charte.

L'établissement public du Parc national de forêts a un plafond d'emploi de 40 agents, fonctionnaires et contractuels auxquels s'ajoutent 10 personnels hors plafond des apprentis, stagiaires, volontaires de service civique et agents mobilisés par mutualisation avec l'office national des forêts (ONF) et l'office français de la biodiversité (OFB), pour contribuer à certaines missions de l'établissement public.

L'établissement public compte 1 secrétariat général et 4 services techniques : Communication et pédagogie ; Connaissance et patrimoines ; Gestion et protection ; Economie et transition écologique.

Le service « gestion et protection » compte :

- 1 chef de service ;
- 1 responsable de cellule forêt et Réserve intégrale, faisant fonction d'adjoint au chef de service, la cellule « forêt » comptant 1 chargé de mission forêt et changement climatique, 1 responsable du centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF) ;
- 1 responsable chasse et régulation ;
- 7 gardes-moniteurs répartis par secteur (Réserve intégrale, Arc-Chateauvillain, Auberive, Leuglay, Châtillon-sur-Seine, Grancey-sur-Ource et Aignay-le-Duc).

L'équipe est complétée en 2025 par un apprenti garde moniteur, et devrait également intégrer les personnels du dispositif « forêt irrégulière école » (FIE) qui ont vocation à rejoindre la cellule forêt.

Finalités et missions :

Le Parc national de forêts a pour vocation de concilier le développement économique de son territoire avec la protection forte de la biodiversité et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers qui constituent son caractère. Il s'agit pour le service de s'assurer que les activités existantes en Cœur ainsi que les travaux projetés le sont dans le respect de la réglementation spéciale édictée par le décret de création du Parc national de forêts. Il s'agit également d'accompagner l'évolution des pratiques des acteurs vers des pratiques plus vertueuses sur le plan environnemental.

Le service « Gestion et protection » a sous sa responsabilité la mise en œuvre des volets forêt et chasse de la charte tant pour le Cœur que pour l'aire d'adhésion. Il assure la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve intégrale créée en décembre 2021. Il est également chargé de la mise en œuvre de la police administrative et judiciaire au sein du Parc national.

Le (la) responsable de cellule forêt et coordinateur(trice) Réserve intégrale exerce au sein du service « Gestion et protection » les missions suivantes :

Management :

- Assurer l'animation managériale et la coordination de la cellule « forêt » composée notamment d'un responsable du centre d'études et de ressources sur la forêt (CERF) et d'une chargée de mission forêt et changement climatique. Cette cellule est amenée à être renforcée par des effectifs hors plafond d'emploi, notamment en lien avec le développement de la Forêt irrégulière école (FIE).

- Assurer l'intérim du chef de service en tant que de besoin.

- Assurer l'animation et le suivi de la convention de mutualisation des services avec l'ONF concernant la gestion forestière, correspondant au management fonctionnel, sans autorité hiérarchique de 4 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

- Assurer le lien avec les autres services et chargés.es de missions du Parc national sur les thématiques transversales pilotées par la cellule forêt.

Mise en œuvre de la politique de gestion forestière du Parc national :

Faciliter l'adhésion des propriétaires et gestionnaires aux objectifs ambitieux de conservation du Parc national :

- Assurer l'interface avec les gestionnaires et propriétaires forestiers et contribuer à faciliter la mise en œuvre de la charte, notamment en se plaçant à l'interface entre les propriétaires et gestionnaires forestiers, le conseil scientifique et les chercheurs en écologie forestière. A ce titre :

- Organiser la concertation et développer un dialogue continu et de qualité avec les acteurs socio-professionnels de la filière forêt.

- Coordonner la rédaction de documents cadres, de lignes directrices et de tout type de documents permettant de vulgariser et de diffuser les principes de gestion conservatoire des parcs nationaux et s'agissant du Parc national de forêts, de sa charte.
- Organiser le déploiement de la trame de naturalité forestière à l'échelle du territoire : libre évolution, implantation d'îlots de vieux bois, arbres biologiques en concertation avec l'ONF en forêt publique, et les propriétaires forestiers privés. Contribuer à l'émergence de projets visant à améliorer la naturalité des forêts et à favoriser une gestion résiliente, et conservatoire tout en maintenant la multifonctionnelle des forêts. Assurer la représentation du Parc national de forêts sur tous sujets liés à la libre évolution forestière et à la diffusion de connaissances sur cette thématique.
- Identifier et faciliter les changements de pratiques à mettre en place pour faire évoluer la gestion forestière vers des pratiques intégrant mieux la conservation des sols, de l'eau, de la biodiversité, des paysages et des patrimoines bâtis et archéologiques.

Déployer des mécanismes incitatifs :

- Déploiement de mécanismes de paiements pour services environnementaux (PSE) couplés à des obligations réelles environnementales (ORE) pour accompagner de manière pérenne des changements volontaires de pratiques de gestion forestière :
 - Dispositif SYLV'ACCTES visant à mobiliser des financements privés en faveur d'itinéraires sylvicoles à forte ambition environnementale en forêts communales et privées du Parc national de forêts.
 - Dispositif de PSE dans le cadre du programme Life Biodiv'Est de la région Grand Est (fonds européens) et de la charte de mécénat du Parc national (fonds issus du mécénat d'entreprises et de fondations).
 - Suivi des mesures mises en place par les communes du Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive (SIGFRA) dans le cadre d'un financement du fonds Nature Impact du WWF France accompagné d'obligations réelles environnementales.

Connaissance :

- Contribution aux actions d'acquisition de connaissance sur la thématique forestière notamment sur les enjeux suivants : gestion forestière et protection de la biodiversité, des paysages, des sols et de la ressource en eau ; gestion forestière et changements climatiques, gestion forestière et équilibre forêt – gibier. Ce travail est organisé au sein du CERF.
- Mise en œuvre par le CERF de l'observatoire des forêts en lien avec le conseil scientifique du Parc national. Assurer la publication d'une mise à jour annuelle de l'observatoire des forêts du Parc national.
- Améliorer l'identification des habitats emblématiques forestiers du Parc national en lien notamment avec l'ONF et le service connaissance et patrimoines.
- Piloter les études portant sur l'adaptation aux changements climatiques des forêts du Parc national, notamment à l'aide de la méthode Nature Adapt. Elaboration de projets en lien avec l'observatoire des forêts sentinelles.

Police administrative :

- Elaboration et rédaction des projets d'avis du Parc national sur les documents de gestion des forêts soumis au directeur (aménagement et plan de gestion forestier, programme de coupes et travaux). Ces avis visent à garantir la compatibilité des documents de gestion durable des forêts publiques et privées avec la charte du Parc national.
- Expertise et instruction des dossiers de demandes d'autorisation, lorsque c'est approprié, sur la thématique forêt en lien avec les gardes moniteurs concernés, le chef de service et la Direction.
- Collaborer avec la responsable « chasse – régulation » pour créer toute synergie utile sur les questions liées au retour à l'équilibre agrosylvocynégétique.

Coordination de la gestion de la Réserve intégrale d'Arc-Chateauvillain :

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion de la réserve intégrale, afin d'engager effectivement les actions prévues sur la durée de ce plan de gestion. Il ou elle coordonne ainsi les actions à engager avec les différents services du Parc national (direction, chef de projet recherche et action scientifique, secrétariat général, service « connaissance et patrimoine » et service « Communication et pédagogie »), en lien étroit avec le garde-moniteur de la « Réserve intégrale »
- Contribuer, lorsque c'est approprié, à l'instruction des demandes d'autorisations spécifiques à la réserve intégrale.
- Coordonner la planification budgétaire des actions en cours ou à engager dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve intégrale.
- Animer le comité de suivi de la réserve intégrale et en assurer le secrétariat ; A ce titre, coordonner les actions de communication en direction des élus, des services de l'Etat (gendarmerie, SDIS, police, douanes, OFB, ONF), des acteurs socio-économiques et des habitants.
- Assurer le lien avec les organismes de recherche pour la mise en œuvre des actions de connaissance sur la réserve intégrale.
- En lien avec la direction, contribuer à la reconnaissance de la réserve intégrale au sein de réseaux internationaux, notamment en faisant vivre son intégration au sein du European Rewilding Network et en recherchant sa labellisation au titre de la Liste verte de l'UICN.

Missions transverses :

- Participation au dispositif de suivi et d'évaluation de la charte. Rapportage du suivi de mise en œuvre de la charte, du contrat d'objectifs et de performance et du plan de gestion de la réserve intégrale ;
- Participation à la vie de l'établissement : réunions d'équipe, réunions de service, contribution à la communication interne, élaboration du budget propre aux missions de la cellule forêt, etc.
- En lien avec la direction et le secrétariat général, recherche de financements externes pour renforcer les moyens de la cellule forêt.

Représentation du service et du Parc national :

- Représentation du Parc national à différentes instances comme les commissions régionales forêt-bois ;
- Participation à différents groupes de travail sur la forêt : groupe de travail forêts du réseau inter-parcs nationaux, Comité français de l'UICN ;
- Il ou elle participe au pilotage et aux actions de la « forêt irrégulière école » ainsi que du dispositif qui pourra prendre sa suite dans le cadre du CERF.

Liaison hiérarchique :

- Poste placé sous l'autorité du responsable du service « Gestion et protection » ;
- Relations fonctionnelles avec les membres du service mais aussi avec les autres chargés de mission : biodiversité, patrimoine, filière bois, etc.
- Animation du réseau des effectifs ONF mutualisés « gestion forestière » ;
- Peut être amené à encadrer des apprentis, stagiaires, volontaires du service civique et autres personnels hors plafond d'emploi.

Relations:

- En interne, avec la présidence, les instances, la direction et l'ensemble des personnels de l'établissement public ;
- Services de l'Etat (DDT 52 et 21)
- Office français de la biodiversité (OFB)
- Gestionnaires et propriétaires forestiers dont les communes forestières, l'Office national des forêts (ONF)
- Centres régionaux de la propriété forestière
- Réserves naturelles de France
- Organismes de recherche
- Conseils départementaux et régionaux
- Communes du territoire du Parc national
- Associations

Spécificités :

- Bureau partagé dans les locaux du Siège (Arc-en-Barrois) ;
- Moyens informatiques et téléphonie ;
- Accès au parc de véhicules de service en cas de déplacement professionnel ;
- Travail possible le soir ou le week-end dans le cadre d'événements publics ou de réunions avec les instances du Parc national. Disponibilité demandée pour pouvoir participer à des événements à la demande de la Direction.

Contacts :

- Morgan MARTIN, chef du service Gestion et protection
Tél. : 06 31 91 76 19 - Mail : morgan.martin@forets-parcnational.fr
- Philippe PUYDARRIEUX, directeur du Parc national de forêts.
Tél. : 03 73 62 03 68 - Mail : philippe.puydarrieux@forets-parcnational.fr

Candidature :

- Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur du Parc national de forêts, et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence, l'expérience et la motivation du candidat dans les domaines d'activités visés, ainsi que sa date de disponibilité.
- Envoi par mail avant le **Jeudi 29/05/2025** minuit à : recrutement@forets-parcnational.fr, préciser en objet : « Recrutement – Responsable cellule forêt » - Les entretiens se dérouleront en juin à Arc-en-Barrois en présentiel - Prise de poste souhaitée à partir **du 01/09/2025**.